

PV de l'assemblée générale des délégués du 13 novembre à Cottens

1. Ouverture de l'assemblée

M. le Président, Fabien Gavillet, ouvre l'assemblée à 14h02 et salue les délégués des sociétés ainsi que les invités.

L'Assemblée n'ayant aucune remarque quant au mode de convocation et aux différents points du tractanda, M. le Président poursuit en saluant les personnalités présentes ainsi que les représentants de la presse et les remercie de leur présence. Il donne également la liste des personnes excusées.

2. Prestation musicale

Comme la situation sanitaire actuelle était très incertaine en début de saison musicale et d'entente avec les organisateurs, il n'y a pas de production musicale.

M. le Président en profite pour souhaiter plein de succès à l'Ensemble musical des jeunes de Neyruz-La Brillaz-Cottens-Avry (EMJ) pour la saison à venir.

3. Rapport des présences et désignation des scrutateurs

Le contrôle des présences s'est effectué lors de l'arrivée des délégués, en même temps que l'encaissement des cotisations et la remise des cartes de vote.

Sur les 84 sociétés membres de l'AFJM :

- 79 sociétés sont présentes avec 131 délégués.
- 1 société est excusée : Société de Musique "L'Edelweiss" de Semsales. Ils devront s'acquitter de l'amende d'un montant de CHF 100.-.
- 4 sociétés sont absentes sans excuse : Fanfare "La Mauritia" d'Autigny-Chénens, l'Ensemble Instrumental des CO de la Gruyère et du Collège du Sud, la Fanfare du Collège St-Michel, Kadettenmusik de Morat. Ils devront s'acquitter de l'amende prévue d'un montant de CHF 200.-.

Dès lors, nous avons 131 voix, la majorité requise est ainsi de 66 voix.

Cinq scrutateurs sont désignés dans l'Assemblée (délégués des sociétés de la Fanfare paroissiale "L'Union" de Cugy-Vesin, la Société de Musique "L'Albergine" de Le Pâquier, la Fanfare "L'Echo des Roches" de Châtonnaye, la Fanfare "La Lyre" de Belfaux, la Fanfare Paroissiale "L'Avenir" de St-Martin)

4. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire

Le procès-verbal se trouve en format électronique sur notre site internet et n'est plus envoyé avec la convocation. Chaque société a reçu un lien par mail et un format papier est mis à disposition avant le début de l'Assemblée. Chaque société a donc pu en prendre connaissance.

Sans aucune remarque de l'Assemblée, le procès-verbal est approuvé. M. le Président remercie son auteur, notre secrétaire PV Delphine Maradan.

5. Rapport du Président cantonal

Annexe 1

6. Rapport du Président de la commission de musique

Annexe 2

M. le Président remercie la Commission de Musique et en particulier son président, M. Christophe Broillet pour ses nombreuses années à venir à la tête de celle-ci !

7. Rapport de la Caissière et de la société vérificatrice des comptes et approbation par l'Assemblée

Mme Emilie Cassard, caissière de l'AFJM, présente les comptes 2020-2021 de l'Association.

M. Gapany, représentant des Vétérans demande où se situe le don des vétérans. M. le Président répond que ce dernier a été classé dans la catégorie sponsorings. Il mentionne que ces derniers seront mieux détaillés pour les prochaines Assemblées.

- Bilan AFJM
 - Les comptes 2020-2021 ont révélé un bénéfice de CHF 2'131.20
- Camp du Nouvel An
 - Les charges, suite à l'annulation de celui-ci, ont été entièrement couvertes par Jeunesse et Musique
- Camp de Pâques
 - Ce dernier a eu lieu en octobre 2021, il sera donc sur les comptes 2021-2022

Les vérificateurs de la Société de Musique de « Les Martinets » de Cottens certifient avoir vérifié les comptes et contrôlé par sondage le compte de résultats. La comptabilité est régulièrement tenue et les écritures comptables sont dûment justifiées. Ils certifient également l'exactitude des pièces présentées. Ils proposent à l'Assemblée d'en décharger la caissière et le comité.

L'Assemblée approuve les comptes à l'unanimité et M. le Président remercie notre caissière Emilie Cassard pour leur parfaite tenue.

8. Fixation de la cotisation annuelle et des amendes

Le Comité Cantonal propose de maintenir la cotisation annuelle à CHF 50.00 par section membre. Cette proposition est acceptée par votation.

Afin de simplifier l'encaissement de cette cotisation, la caissière enverra celle-ci à l'avenir par courriel et bulletin QR durant l'année musicale. Ainsi avec la nouvelle manière de faire, le responsable pourra directement transférer le courriel au caissier pour effectuer le paiement.

Le Comité Cantonal propose également de maintenir le montant de CHF 100.- pour les sociétés excusées par écrit avant le début de l'Assemblée ainsi que le montant de CHF 200.- pour tous les autres cas. Cette proposition est également acceptée par votation à l'unanimité.

9. Désignation du lieu de la prochaine assemblée et nomination de la société vérificatrice des comptes

La Société de Musique "L'Echo du Lac" de Rossens confirme sa candidature pour l'organisation de notre prochaine Assemblée, ainsi que pour la vérification des comptes. L'Assemblée accepte cette proposition par acclamation.

La prochaine Assemblée ordinaire aura donc lieu le samedi 12 novembre 2022, organisée par la société de Musique "L'Echo du Lac" de Rossens. Cette dernière recevra un défraiement de CHF 300.- par l'AFJM, en plus du bénéfice réalisé par leur soin à la buvette ou via d'autres ventes durant l'Assemblée.

10. Admissions, démissions et exclusions

M. le Président rappelle que pour que le feuillet vert soit valable, il doit être au nom de la société mère, soit la société d'adulte qui est affiliée à la SCMF. C'est pourquoi la société membre de l'AFJM doit être la société d'adulte et non l'ensemble des cadets. Cependant, les membres ont le libre choix quant à l'adresse et les coordonnées de correspondance de la société.

Les regroupements de Jeunes, qui sont membres de l'AFJM, n'exercent aucune influence sur les feuillets verts. Dans la plupart des cas, ces regroupements ont rejoint l'AFJM afin d'obtenir plus facilement les informations pour les différentes manifestations de notre Association.

Cette année, il n'y a pas d'exclusion, ni d'admission ni de démission.

Il y a donc toujours 84 sociétés membres de l'AFJM.

11. Fête cantonale

La 20ème fête cantonale a eu lieu en juin 2016 à Broc.

Lors de l'assemblée virtuelle de l'année passée, l'Assemblée avait accepté la candidature de l'EJHS (Ensembles des jeunes de la haute Sarine) pour la 21ème fête cantonale. Les dates sont d'ores et déjà fixées au samedi 8 et au dimanche 9 juin 2024.

Les organisateurs présenteront un peu plus la fête lors de la prochaine Assemblée en novembre 2022.

L'AFJM est toujours à la recherche de sociétés motivées pour fixer d'autres fêtes cantonales.

12. Rencontres musicales : Bulle 2020

Les 10èmes rencontres musicales devaient se dérouler en juin 2020 à Bulle. Malheureusement, la pandémie de Covid en a décidé autrement.

Quant aux dernières qui ont vraiment eu lieu, c'était à Vuadens, en 2015.

2023 étant l'année du 50ème de l'AFJM, le comité aimerait vivement pouvoir combiner cet anniversaire avec des rencontres musicales. Toutes les informations utiles à l'organisation d'une telle fête ainsi que le règlement de fête se trouvent sur le site internet.

13. Camps musicaux du Nouvel An et de Pâques 2022

Après une édition annulée en 2020, le 14ème camp de Nouvel An pour les jeunes musiciens âgés de 18 à 22 ans aura lieu du 27 au 30 décembre, avec comme invité, le jeune directeur valaisan : Laurent Zufferey.

A ce jour nous avons 47 inscrits. C'est beaucoup moins que la période avant Covid où l'on atteignait les 100 participants mais l'AFJM espère une meilleure participation pour les éditions futures.

Le concert final se déroulera le jeudi 30 décembre 2021 à 19h30, à la salle Sport & Culture à la Roche.

Pour le camp de Pâques, l'édition 2020 a également été annulée et l'édition 2021 a été reportée avec succès, aux vacances d'automne.

Le prochain, qui sera le 43ème camp musical de Pâques se déroulera quant à lui du mardi 19 au vendredi 22 avril 2022. Les tests auront quant à eux lieu en février 2022. Les jeunes concernés recevront personnellement une convocation avec l'heure et le lieu du test.

Le concert final du camp de Pâques 2022, il aura lieu le vendredi 22 avril à 20h00. Merci à l'Edelweiss de Charmey d'avoir accepté d'organiser ce concert final.

Par les bons résultats des comptes et les subventions Jeunesse et Musique, l'AFJM a décidé de maintenir sa participation financière à hauteur de CHF 1'250.- pour les concerts des camps de Pâques et CHF 750.- pour Nouvel An. Ces montants ne sont valables que si la demande J+M est acceptée. En cas de réponse négative de J+M, les montants de CHF 1'000.- pour Pâques et CHF 500.- pour Nouvel An restent inchangés.

De plus, des contrats spéciaux sont établis avec les Sociétés de Musique qui organisent les concerts dans la salle CO2 à la Tour-de-Trême ainsi que depuis l'année passée au Bicubic à Romont.

M. le Président remercie également le soutien financier des fidèles sponsors dont les principaux sont les suivants :

- Banque Cantonale de Fribourg

- Loterie Romande
- Société Cantonale des Musiques Fribourgeoises
- Association des Musiciens Vétérans Fribourgeois
- Girons de musique du canton de Fribourg
- Association Suisse des Musiques

M. le président donne la parole à la présidente du grand conseil fribourgeois, Mme Sylvie Bonvin-Sansonens.

14. Autres activités AFJM

14a. Groupe de travail « Workshop »

En automne 2018, un groupe de travail réunissant 4 personnes, deux représentants la SCMF ainsi que deux pour l'AFJM, a été formé dans le but de proposer des aides et un soutien aux musiciens, directeurs et autres membres de notre canton.

Les deux premiers workshops se sont déroulés en 2019.

Deux nouveaux projets sont proposés cette année. Le premier sera le 18 décembre 2021 de 9h à 12h à la Tour-de-Trême avec comme thème « l'Interactions sociales dans les sociétés de musique » animé par Jérôme Schumacher. Le second workshop est prévu au printemps 2022 et s'intitule « La Gestion financières des sociétés de musique ». Il sera animé par Stéphane Baechler.

Tous ces workshops sont gratuits pour les membres de l'AFJM et/ou de la SCMF. De plus, ces workshops sont reconnus comme formation continue pour les moniteurs Jeunesse et Musique. Chaque moniteur doit, pendant la validité de son certificat de 3 ans, suivre la formation continue obligatoire de J+M ainsi que minimum 6 heures d'autres formations continues externes (dont ces workshops font partie).

En suivant les deux workshops organisés par notre groupe, vous remplissez ainsi ce 2ème objectif afin de renouveler votre certificat J+M.

14b. Groupe de travail « insertion des jeunes »

Voici enfin arrivée la fin du travail au sein du groupe « Insertion ». Après plus de 2 ans de recherches et d'analyses, le rapport est enfin là. Un grand merci à Pierre-François Coen pour son aide et la publication des résultats.

Finalement, trois documents ont été édités, soit

- Un résumé du rapport en 8 pages
- Une version mobile de ce résumé facilement lisible sur tablette
- Le rapport scientifique complet de 64 pages

De plus, d'ici quelques temps, des capsules vidéo seront aussi disponibles avec des interviews et commentaires de jeunes musiciens. Les liens vers tous ces documents sont disponibles sur le site internet ou en scannant les codes QR au dos du flyer.

Les facteurs d'insertion sont classés dans l'ordre d'importance suite à cette étude dans le flyer. Il s'avère que la Direction musicale ressort en premier. En revanche, certains points comme le prestige, l'encouragement familiale ou le sentiment de compétence arrive en fin de classement.

14c. 50^{ème} de l'AFJM

L'AFJM fêtera ces 50 ans d'existence en 2023.

L'AFJM va gentiment commencer avec les préparatifs de cet anniversaire, d'où l'idée de combiner avec des rencontres musicales si possible. Nous avons réfléchi à un souvenir et avons décidé de sortir des sentiers battus : la création d'un jeu du style Quartett ou jeu des familles.

Ce jeu sera distribué gratuitement à toutes les sociétés membres de l'AFJM (naturellement en plusieurs exemplaires) et permettrait aux écoles de musique de faire découvrir les instruments des sociétés mais aussi leurs caractéristiques de manière ludique aux jeunes élèves en formation. Un tel jeu n'existe pas sur le marché. Il existe bien des versions simples du jeu de famille pour instruments de musique à télécharger sur internet mais sans les caractéristiques. Cette partie caractéristique apporte toute sa plus-value au jeu et à son aspect « découverte et apprentissage ».

15. Démissions et élections de membres du Comité et constitution de la Commission de musique

Il n'y a pas de changement au sein du comité cantonal.

La situation du Comité est la suivante : Fabien Gavillet, Président du Comité, Laetitia Reynaud, Vice-présidente du Comité, Lauriane Kolly, Secrétaire, Emilie Cassard, Caissière, Delphine Maradan, Membre, Pauline Nussbaumer, Membre.

Au niveau de la Commission de Musique, Sébastien Bard a décidé de quitter l'AFJM. Pour le remplacer, Nathan Goumaz est nommé secrétaire de la Commission de Musique.

La situation de la Commission de Musique est la suivante : Christophe Broillet, Président de la Commission de Musique, Kerstin Schnyder, Vice-président de la Commission de Musique, Nathan Goumaz, Secrétaire, Charlotte Buisson-Rieux, Membre, Aymeric Pasquier, Membre et responsable percussion, Thibault Roubaty, Membre et responsable tambours.

16. Nomination de membres d'honneur

Le Comité propose tout naturellement de nommer les personnes suivantes : Sylvain Oloffson, Claude Corpataux, Jasmin Papaux.

Le comité propose également de nommer Sébastien Bard. Merci à Sébastien pour ces années passées parmi nous. Finalement, l'AFJM propose de nommer l'ancien président de la commission de musique, Matthias Schwaller.

L'Assemblée accepte ces propositions par applaudissement.

17. Propositions des membres

Le Comité n'a reçu aucune proposition écrite des membres.

18. Divers

L'AFJM dispose d'une liste récapitulative de différentes charges et participation financières pour les sociétés membres. Toutes les charges financières pour les sociétés ainsi que les soutiens de l'AFJM à l'organisation d'une assemblée, d'une fête cantonale, des rencontres ou encore des camps de l'AFJM y sont répertoriés.

Cette liste est disponible sur notre site internet.

M. le Président rappelle également la recherche de surveillants de nuit pour les camps.

M. le Président lève l'Assemblée à 15h05.

Cottens, le 13 novembre 2021

La secrétaire PV
Delphine Maradan